

5 janvier 2016

## La CCHC, contrainte d'arrêter le service du P'ti Bus.

Nous vous l'annonçons en août 2015, la CCHC doit faire des choix dans le cadre de ses dépenses, malgré une bonne gestion financière.

**Un effort injuste et inefficace.** Dans le contexte actuel, les élus ne veulent pas augmenter la fiscalité locale. Ils ne souhaitent pas non plus supprimer les investissements nécessaires au territoire. Enfin, ils ne tiennent pas à augmenter le niveau d'endettement de la collectivité. Dans un même temps, à la baisse des dotations s'ajoutent de nouvelles politiques publiques. Elles sont mises en place par l'État sans concertation et sans transfert équivalent de moyens (l'instruction des autorisations d'urbanisme, la gestion de l'eau et l'assainissement, le tourisme...). Notre collectivité doit ainsi assumer les conséquences financières des décisions de l'État, alors que ce même État nous demande de faire des économies.

L'impact de la baisse des dotations de l'État s'est fait ressentir sur notre budget en 2015 mais 2016 et 2017 seront des années de restriction drastique. En effet, les décisions gouvernementales se traduisent, pour la CCHC, par UNE PERTE SÈCHE de 454 000 € en 2016 selon les estimations qui nous sont parvenues :

- une participation au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) à hauteur de 481 000 € en 2016 contre 341 000 € en 2015,
- une diminution de 314 000 € de la dotation globale de fonctionnement (DGF) attribuée par l'État (20 000€ en 2016 au lieu de 334 000 € en 2015 !).

A cela s'ajoute les conséquences de l'emprunt toxique contracté par le SIAC mais financé par les intercommunalités pour le contournement de Thonon-les-Bains pour un montant de près de 160 000 € en 2016.

Soit au total 614 000 € de moyens financiers en moins pour 2016 !

Les conséquences directes de ces mesures impactent d'ores et déjà la population car elles impliquent de réduire, de façon radicale, les dépenses de fonctionnement et donc l'offre de services publics.

Lors du Conseil Communautaire du 15 décembre dernier, les élus de la CCHC ont choisi de mettre fin au service de Transport collectif à la Demande « P'ti Bus » du Haut-Chablais au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette décision a été prise dans le contexte difficile de réduction des dotations de l'État. Le renouvellement du marché avec le prestataire, pour une durée de 2 années supplémentaires corrélé à la baisse très importante des dotations ont accéléré cette prise de décision.

**Mettre fin à un déficit de fonctionnement trop important.** Ouvert en 2013, le service de transport à la demande a été lancé dans une situation financière qui restait favorable. Elle permettait aux élus de proposer des services à la personne qui ne sont pas obligatoires pour une communauté de communes. Avec une charge de fonctionnement annuel d'environ 40 000 euros, d'un prix de revient d'un voyage à hauteur de 113 € et compte tenu des tensions financières qui vont s'aggraver dans les années à venir, les élus ont pris cette difficile décision. Aujourd'hui, bien que conscients de l'impact sur la vie quotidienne des usagers, les élus ont décidé qu'il était de leur responsabilité de ne pas engager la CCHC dans une situation financière intenable à moyen et long terme.

Les quelques 150 personnes qui ont utilisé ce service depuis sa création vont donc devoir s'organiser autrement. Toutefois, pour palier ce déficit en terme de service, un recensement des personnes utilisant ce type de transport est en cours par la CCHC afin de rechercher pour les utilisateurs un service de substitution qui serait porté par les CCAS des communes.